

Burundi : le président Ndayishimiye limoge la ministre du Commerce

@rib News, 02/05/2021 Source AFP Le président burundais Evariste Ndayishimiye a limogé samedi, la ministre en charge du Commerce, Mme Immaculée Ndabaneze (photo), parce qu'elle «risque de compromettre l'économie et de ternir l'image du Burundi», selon un décret de «déstitution» rendu public sur le compte Twitter officiel de la présidence.

«Considérant que les actes de l'intéressée risquent de compromettre l'économie du pays et de ternir l'image (à l'étranger) est destituée de ses fonctions de ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme honorable Immaculée Ndabaneze», selon ce texte, sans plus de précisions. Selon des sources concordantes au sein du régime, la ministre a été limogée pour la vente illicite du dernier avion de la compagnie Air Burundi et pour le détournement de fonds destinés à équiper, notamment en matériel informatique, la future compagnie aérienne Burundi airlines. L'avion Beechcraft 1900, ne volait plus depuis plus de 10 ans et a été vendu à des hommes d'affaires sud-africains sans l'autorisation du gouvernement, selon les mêmes sources. Le président Ndayishimiye, entré en fonction en juin 2020, a fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités alors que le Burundi est classé depuis des années parmi les 10 pays les plus corrompus du monde, selon Amnesty International. Au moins trois directeurs généraux, dont celui de la programmation du Budget, ainsi que les 119 comptables communaux du pays ont été limogés pour des malversations au cours des trois derniers mois. Aucun d'entre eux n'a toutefois été poursuivi, regrettent plusieurs organisations anticorruption. «Ces gens doivent être poursuivis en justice et leur culpabilité établie», a réagi le président de l'ONG Parcem, Faustin Ndikumana, auprès de l'AFP. «Le peuple a le droit de savoir pourquoi ces personnes sont destituées, pour quelles affaires de corruption, car c'est de l'argent public et c'est son argent», a souligné Rufyiri, président de l'Observatoire de la lutte contre la corruption et les malversations économiques (Olucome). Le président Ndayishimiye a annoncé officiellement en mars qu'il n'y aurait pas de poursuites pour les affaires de corruption antérieures au 19 juin 2020, jour de sa prestation de serment. Il a également exonéré publiquement tous les hauts responsables burundais de l'obligation constitutionnelle de déclarer leurs biens. Interrogé par l'AFP sous le couvert de l'anonymat, un haut responsable du régime a crypté : «Le président doit tenir compte du fait que les caciques de parti (au pouvoir) se sont enrichis outrageusement au cours des 15 dernières années et qu'ils sont souvent derrière toutes les affaires de corruption».